

Mercredi 31 Octobre 2007 - n°392

Environnement - Grenelle de l'environnement - Les principales mesures

Economie - Comité Balladur - 77 propositions pour réformer les institutions

Social - Carte judiciaire - Des annonces sur fond de grogne sociale

Economie - BANATIC, Base nationale d'informations sur l'Intercommunalité

Economie - Découpage des circonscriptions législatives - Du nouveau prévu à la « mi-2008 »

ENVIRONNEMENT

Grenelle de l'environnement - Les principales mesures

Le président de la République a présenté le 25 octobre, à l'occasion du discours de clôture du Grenelle de l'environnement, les principales conclusions de la large concertation engagée depuis l'été, devant un parterre de parlementaires, les membres du gouvernement et les membres des groupes de travail, en présence du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso et des prix nobel de la paix, Wangari Maathai et Al Gore.

Le président de la Commission européenne a souligné le signal très fort que la France donne à l'Europe en matière de développement durable. Il a également souhaité que la stratégie française s'articule avec la stratégie des pays membres de l'Union européenne ainsi qu'au niveau mondial. Le changement climatique, a-t-il précisé, est une priorité qui nécessite une approche intégrée avec des objectifs régionaux contraignants. Le président Barroso a également mentionné deux rendez-vous importants, la conférence de l'Onu qui se réunira à Bali en décembre 2007 et la réunion de Copenhague en 2009, où seront prises des décisions globales sur le sujet de l'environnement.

De son côté le président Al Gore, a salué le processus mis en place par la France, car il pose les bases d'un travail collectif qui associe l'ensemble du peuple français. « Nous avons besoin de façon urgente d'un Grenelle mondial ; nous habitons tous la même maison », a-t-il ajouté.

Coût environnemental

Tous les grands projets publics, toutes les décisions publiques seront arbitrés en intégrant leur coût pour le climat, leur « coût en carbone » et leur coût pour la biodiversité.

En renversant la charge de la preuve, ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt, mais aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas possible de faire autrement. En particulier, le président de la République a annoncé l'application immédiate de ces principes à la politique des transports et à la politique des déchets.

L'Etat sera précurseur car dès 2008, tous les ministères et toutes les administrations feront leur bilan carbone et engageront un plan pour améliorer de 20 % leur efficacité énergétique. Dès 2008, le code des marchés publics sera réformé pour que les clauses environnementales ne soient plus une faculté mais une obligation.

Déchets

La priorité ne sera plus au seul traitement des déchets, mais à leur prévention, avec un accent mis sur les propositions qui permettent d'interdire ou de taxer les déchets inutiles comme le « suremballage ». Elle sera mise sur le recyclage plutôt que sur l'incinération des déchets. La création de nouveaux incinérateurs ne sera possible qu'en ultime recours, et la transparence devra être faite sur les pollutions émises. Un droit à la transparence totale des informations environnementales et de l'expertise sera créé.

Transports

Considérant que l'Etat a eu tort de se dégager du développement des transports urbains, le président de la République a annoncé qu'il rétablirait une participation de l'Etat pour la construction des voies de bus, des voies pour vélos ou des tramways (1500 km créés hors Ile-de-France). Il a également annoncé la construction de 2000 km de lignes TGV nouvelles en affectant les voies ferroviaires dégagées au fret. Il a souhaité la réhabilitation du transport maritime et fluvial en proposant un plan d'investissement dans les liaisons fluviales qui retirera des routes un million de camions en plus d'ici à 2020. Cette politique des transports pourra être financée en réduisant, par exemple, les crédits affectés à la construction des routes.

Energies

Le nucléaire est nécessaire pour l'indépendance énergétique de la France, mais il ne doit pas être la seule solution au défi climatique a précisé le président de la République, rappelant l'objectif d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique d'ici à 2020 et de viser un objectif de plus de 95 % d'énergie électrique sans effet sur le climat, c'est-à-dire sans carbone.

Il a également annoncé qu'il ne serait pas créé de nouveaux sites nucléaires, mais qu'un programme national des énergies renouvelables serait mis en place, en jouant la carte de la complémentarité entre le nucléaire et le renouvelable, citant la Corse et les collectivités ultramarines comme des territoires qui doivent être indépendants du point de vue énergétique et qui doivent devenir des laboratoires de recherche au service des énergies renouvelables.

Habitat

Concernant le bâtiment, le président de la République a annoncé que dès avant 2012, tous les bâtiments neufs, construits en France répondront aux normes dites de « basse consommation », et dès 2020, tous les bâtiments neufs seront à énergie positive, c'est-à-dire qu'ils produiront davantage d'énergie qu'ils n'en consomment. Pour ce qui concerne les bâtiments anciens, l'objectif est d'en rénover 400 000 par an en donnant la priorité aux logements HLM.

OGM

Se basant sur le principe de précaution, qui ne sera pas remis en cause, le président de la République a annoncé la suspension de la culture commerciale des OGM pesticides, en attendant les conclusions d'une expertise à conduire par une nouvelle instance créée avant la fin de cette année.

Cantines scolaires

Le président de la République a annoncé que toutes les cantines publiques devront proposer au moins une fois par semaine, dans un premier temps, un repas issu de l'agriculture biologique. Les cahiers des charges de la restauration collective devront imposer des produits labellisés ou issus d'exploitations certifiées.

Revenant sur l'explosion des allergies, de l'asthme et des cancers, Nicolas Sarkozy a annoncé la multiplication par cinq des moyens accordés à la veille sanitaire.

Fiscalité écologique

Le président de la République a pris l'engagement que les prélèvements du Grenelle iront au financement du Grenelle. Il propose que les camions qui traversent la France et utilisent le réseau routier français soient taxés et qu'une taxe écologique annuelle soit instaurée sur les véhicules neufs les plus polluants. Il s'élève contre le « dumping environnemental », qui permet à des pays extérieurs à l'UE de vendre des produits moins chers sur le marché français et européens et demande au président Barroso que ce dossier soit traité au niveau européen. Il lui demande également la création d'une TVA à taux réduit sur tous les produits écologiques qui respectent le climat et la biodiversité.

Biodiversité

Il a souhaité engager un programme national de lutte contre l'artificialisation des sols. « Les documents d'urbanisme et de planification doivent respecter le principe du maintien de la biodiversité, y compris en permettant des mesures de compensation, les sciences de la nature doivent retrouver leur place dans l'enseignement et dans les plus hautes assemblées de scientifiques. Et nous créerons la « trame verte » en France, et pourquoi pas en Europe, qui permettra aux espèces de se développer, de migrer et de survivre aux changements climatiques », a-t-il ajouté.

En vantant les qualités du « dialogue à cinq » - syndicats, entreprises, ONG, élus et administration, le président de la République a annoncé son intention de constituer plusieurs groupes de travail, « logement », « transport » etc, en appliquant cette méthode pour tous les grands projets, et en introduisant ainsi un changement complet dans la logique de décision gouvernementale.

Il a souhaité que le Parlement contrôle annuellement la mise en œuvre par le gouvernement de la politique nationale de développement durable.

ECONOMIE

Comité Balladur - 77 propositions pour réformer les institutions

Le Comité Balladur – *Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions* – a rendu officiellement son rapport intitulé « Une V^e République plus démocratique » au président de la République.

Contenant 77 propositions pour réformer les institutions, le Comité relève notamment que la présidentialisation du régime entamée en 1962 a laissé le pouvoir législatif enfermé dans les règles d'un « parlementarisme rationalisé ». Aussi, le premier constat formulé par le Comité est que le rééquilibrage des institutions passe d'abord par un accroissement des attributions et du rôle du Parlement. Le second constat qui a été dressé par ce Comité, du fait de la survenance des expériences de cohabitation, est la nécessité de clarifier les attributions respectives du Président et du Premier ministre.

Enfin, soulignant que les institutions actuelles ne reconnaissent pas aux citoyens de droits suffisants, le Comité s'est penché sur un certain nombre de propositions destinées à moderniser et démocratiser les institutions.

Ondes Moyennes vous livre ici quelques-unes des propositions les plus emblématiques de ce Comité. Au niveau du calendrier, si la tenue d'un Congrès chargé de se prononcer définitivement sur les propositions retenues par Nicolas Sarkozy est peu probable d'ici les municipales, une première lecture est toutefois envisagée avant le début du mois de février.

Un pouvoir exécutif mieux contrôlé

- Le président de la République serait amené à définir la politique de la nation, tandis que le Premier ministre ne serait plus amené qu'à la conduire (propositions n° 1 et 2) ;
- Sauf cas de désynchronisation du calendrier, le premier tour des élections législatives serait organisé le jour du second tour de la présidentielle (n° 4) ;
- Le président pourrait s'exprimer devant le Parlement, sans vote, mais avec un débat (n° 5) ;
- Le président pourrait à sa demande être entendu par une commission d'enquête parlementaire (n° 6) ;
- Outre la clarification des pouvoirs de nomination, une procédure de contrôle parlementaire pourrait intervenir sur certaines d'entre elles (n° 7 et 8) ;
- Les ministres pourraient retrouver leur siège de parlementaire en cas de cessation de leurs fonctions, mais ne pourraient plus cumuler avec un mandat électif (n° 17 et 18).

Un Parlement renforcé

- L'initiative de la fixation de l'ordre du jour devant les Assemblées serait revue afin d'accroître le rôle du Parlement

(n° 19 et 20) et l'opposition ponctuellement associée (n° 22) ;

- L'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution ne serait plus réservée qu'aux seules lois de finances et de financement de la sécurité sociale

(n° 23) ;

- Les études d'impact seraient un préalable à la préparation des projets de lois (n° 25) et un délai de deux mois serait garanti entre le dépôt d'un texte et son examen (n° 38) ;

- L'utilisation de la procédure d'urgence pourrait être évitée par un veto conjoint des deux assemblées (n° 24) mais le pouvoir d'amendement serait réorganisé (n° 31 à 33 et 36) afin d'éviter l'obstruction parlementaire ;

- Les pouvoirs du Parlement seraient considérablement renforcés en matière de contrôle, d'évaluation des politiques publiques et de commission d'enquête (n° 40 à 43) ;

- Le cumul d'un mandat de parlementaire avec une fonction exécutive locale serait interdit (n° 56).

Nouveaux droits pour les citoyens

- Une dose de proportionnelle serait introduite pour l'élection des députés (n° 62) ;

- Un référendum d'initiative populaire serait institué (n° 67) de même qu'une procédure d'exception d'inconstitutionnalité devant la Justice (n° 74) ;

- Un défenseur des droits fondamentaux serait créé (n° 76).

SOCIAL

Carte judiciaire - Des annonces sur fond de grogne sociale

Depuis le 12 octobre, date à laquelle la tournée du garde des Sceaux a débuté, 86 tribunaux d'instance et 6 tribunaux de grande instance ont été supprimés.

Alors que la Chancellerie et les représentants nationaux des barreaux (Conseil national des barreaux et Conférence des bâtonniers) semblaient s'accorder vendredi dernier sur des compensations financières « au cas par cas » pour les avocats touchés par les suppressions de tribunaux, un appel à la grève, vient d'être lancé par les personnels de justice. Ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Une intersyndicale du Syndicat de la Magistrature (SM) et de trois syndicats de fonctionnaires de justice (USAJ, CGT, CFDT) ont appelé lundi à un mouvement national de grève le 29 novembre, pour protester contre la réforme de la carte judiciaire. Ces formations pourraient être rejointes par le principal syndicat de magistrats, l'Union syndicale des magistrats (USM).

Sur le fond, l'intersyndicale fait valoir qu'elle n'est pas hostile à une réforme de la carte judiciaire, mais elle s'oppose à cette méthode globale. Elle estime indispensable de reprendre une véritable concertation et d'entamer les redéploiements à l'issue d'une analyse très fine.

Au-delà de ce mouvement, Rachida Dati a poursuivi sa tournée et proposé des nouveaux schémas de réorganisation pour les ressorts des Cours d'appel d'Amiens, de Metz, de Nancy, de Paris, de Reims et de Versailles, schémas relativement conformes aux précédents (voir Ondes Moyennes n° 390 et 391)

Lorraine

Vendredi à Nancy, Rachida Dati a annoncé la suppression du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Saint-Dié-des-Vosges. Dix Tribunaux d'Instance (TI) sont par ailleurs supprimés : Boulay-Moselle, Château-Salins, Forbach et Hayange pour la Cour d'appel de Metz qui est maintenue. Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Toul, Saint-Mihiel et Longwy pour le ressort de la Cour d'appel de Nancy. On notera que les Tribunaux de Commerce (TC) de Mirecourt, de Saint-Dié-des-Vosges et de Verdun sont également supprimés.

Picardie

En Picardie, deux TGI seront supprimés dans la Somme, à Abbeville et à Péronne, et cinq TI sont supprimés à Doullens et Montdidier ; à Vervins et Château-Thierry et à Clermont. Quatre TC, à Abbeville, Vervins, Chauny et Senlis, sont également supprimés.

Champagne-Ardenne

La région Champagne-Ardenne conserve ses quatre TGI mais perdra huit TI : Rocroi, Reims et Vouziers ; Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine et Nogent-sur-Seine ; Epernay et Vitry-le-François. Les TC de Charleville-Mézières et celui d'Epernay sont également supprimés.

Ile-de-France

La carte judiciaire de l'Ile-de-France restera divisée en deux cours d'appel, celle de Paris et celle de Versailles, qui restent inchangées même si certains plaident pour la création d'un nouveau ressort à l'Est de Paris.

Le département de l'Yonne, actuellement rattaché à Paris, pourrait rejoindre la Cour d'appel de Dijon, tandis que l'Eure-et-Loir, aujourd'hui lié à Versailles, dépendrait de celle d'Orléans. Ces deux changements restent à l'étude et devront être tranchés d'ici 2010.

Par ailleurs treize TI vont être supprimés dans les ressorts de ces deux cours d'appel : Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Clichy ; Vincennes ; Coulommiers, Provins et Montereau-Fault-Yonne ; Joigny, Avallon et Tonnerre ; Ecouen ; Nogent-le-Rotrou et Châteaudun. Au niveau des TC, Dreux, Joigny, Provins et Montereau-Fault-Yonne devraient également disparaître.

ECONOMIE

BANATIC, Base nationale d'informations sur l'Intercommunalité

BANATIC met à disposition des informations sur tous les groupements de collectivités territoriales portant sur leur périmètre, leur mode d'organisation et de financement ainsi que leurs compétences.

BANATIC est alimentée selon une périodicité trimestrielle par les bases départementales de données intercommunales s'appuyant sur l'application informatique ASPIC (Accès des Services Publics aux Informations sur les Collectivités). La constitution de la première base de données alimentant BANATIC a été effectuée à la date du 16 juillet 2007. Il n'existe donc pas de données archivées avant la date du 16 juillet 2007.

Les bases départementales ASPIC sont alimentées par les préfetures. Elles intègrent des données détaillées sur les collectivités (EPCI, communes et départements) pour chacun des départements. Certaines préfetures ont mis à disposition sur leurs sites ASPIC les documents administratifs régissant la vie des EPCI, comme les arrêtés de création, les statuts, les arrêtés de prise de compétences, les arrêtés d'extension de périmètre.

La nomenclature des compétences, basée sur les données actuellement disponibles dans les préfetures, est en cours de révision par la DGCL. La nomenclature révisée sera mise en ?uvre lors d'une prochaine actualisation de la base.

Les informations disponibles

- Données chiffrées – France ;
- Données chiffrées – Région / Département ;
- Recherche de groupements ;
- Fiches détaillées par catégorie juridique d'EPCI ;
- Lois et circulaires ;
- Glossaire.

<http://www.banatic.interieur.gouv.fr/Banatic2/>

ECONOMIE

Découpage des circonscriptions législatives - Du nouveau prévu à la « mi-2008

»

La ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, Michèle Alliot-Marie a déclaré lors d'une audition à l'Assemblée nationale le 24 octobre dernier, qu'un nouveau découpage électoral serait présenté en milieu d'année 2008. Cette annonce de Michèle Alliot-Marie faisait suite à une question formulée par un député de l'opposition lors d'une audition à huis clos devant la commission des Lois.

Assurant que sur la méthode, les élus seraient associés à ce travail, la ministre de l'Intérieur s'est contentée d'indiquer que « s'agissant du nouveau découpage électoral, son administration travaillait sur un projet et qu'elle serait en mesure de présenter quelque chose en milieu d'année 2008 ».

Michèle Alliot-Marie a également précisé que « les principes du groupe de travail sont : plus d'équité dans le nombre d'habitants par circonscription, avec des circonscriptions qui seraient aux alentours de 125.000 habitants, et travailler sur les réformes des circonscriptions cantonales en même temps que sur les circonscriptions nationales pour qu'une circonscription législative ne passe pas au milieu d'un canton ».

On soulignera que le découpage actuel repose sur la situation démographique d'il y a 25 ans (recensement de la population de 1982). Deux recensements sont depuis intervenus, l'un en 1990, l'autre en 1999, faisant apparaître des disparités de représentation dénoncées à maintes reprises par le Conseil constitutionnel. Aujourd'hui, un député peut représenter 130 792 habitants en Haute-Garonne et seulement 36 755 en Lozère.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi